



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260401-CM26_23-DE



DÉLIBÉRATION : 2026-23

OBJET : CCAS – ÉLECTION DES REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE PUBLIQUE DU : Mardi 31 mars 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : vendredi 27 mars 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – PRÉSENTS : 18 – VOTANTS : 19

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé	X				GASPARINI	Gilles	X			
DAVID	Laurent	X				PION	Céline	X			
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs	X			
BOUHIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig	X			
VACHER	Jean-Pierre	X				RIVOIRE	Mathilde	X			
SIMIAN	André	X				ORENGIA	Alain	X			
CHERY	Alain	X				LAROSE	Didier		X		C. BANDOCK
MERCIER	Valérie	X				BANDOCK	Céline	X			
CELARD	Cyrille	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laetitia BIEUVELET

NOTE DE SYNTHÈSE :

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, il est exposé au Conseil Municipal que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Monsieur le Maire étant président de droit du CCAS, il ne peut être élu sur une liste.

La liste suivante a présenté une candidature :

LISTE MENEÉ PAR MADAME MICHELLE BOUHIER
Michelle BOUHIER
Valérie MERCIER
Laetitia BIEUVELET
Estelle JOURDAN

En vertu de l'article L 2121-21 du Code General des Collectivités Territoriales, M. le Maire a proposé aux membres de l'assemblée que cette élection se fasse à main levée, proposition acceptée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

NOMME la liste conduite par Mme Michelle BOUHIER en tant qu'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le jeudi 2 avril 2026



Monsieur le Maire
Hervé RIVOIRE

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture